



REPUBLICQUE D'HAÏTI
UNIVERSITE D'ETAT D'HAÏTI
RECTORAT

SG/UEH : 19479

Port-au-Prince, le 01 OCT. 2020

NOTE DE RAPPEL

Objet : Aucune évaluation académique réalisée à l'Ecole de Droit et des Sciences Economiques des Gonaïves ne sera reconnue par le Rectorat

L'Unité de Communication de l'UEH s'empresse de préciser à l'intention du public en général, de la communauté de l'Ecole de Droit et des Sciences Economiques des Gonaïves (EDSEG) en particulier, que le Rectorat ne reconnaitra désormais aucune évaluation académique (examens, concours d'admission, soutenance de mémoire, entre autres) organisée par l'EDSEG avant la prise de fonction de la Commission de Restructuration créée par lettre circulaire du Conseil Exécutif en date du 13 aout 2020.

L'Unité de Communication rappelle que cette disposition a été adoptée par résolution du Conseil Exécutif en date du 21 septembre 2020 et confirmée lors de la rencontre du 24 septembre 2020 tenue avec une délégation de l'EDSEG. Ces mesures rentrent dans le cadre de la réforme de l'enseignement du Droit en Haïti amorcée à l'UEH.

Afin que nul n'en ignore !


Unité de Communication de l'UEH

